

La défense de l'école de la République
c'est l'affaire de tous !



CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°220
Déposé le 19 nov. 2020
À distribuer avant le 21 nov. 2020

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

NOV. 2020
N°220
Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- FIL MILITANT (P3-P6)
- NOTRE RÉOLUTION (P7)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P8)
- EN DIRECT DE L'UD (P9)
- BOUTIQUE DE L'UD (P10)
- NOTRE AFOC (P11)
- CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, INFOS ET DESSIN DE PATOCHE (P12)

LA CITATION DU MOIS

"Faites attention, quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles."

Albert CAMUS
(1913-1960)



“ ADIEU LES CONS ?

C'est le titre du dernier film d'Albert Dupontel et c'est aussi le message que nous voulons envoyer à un certain nombre d'individus et d'institutions.

Adieu les cons qui nous ont amenés dans le mur sanitaire et social que nous connaissons aujourd'hui, au terme de 20 ans de plans d'austérité, de destruction de services publics, de lits d'hôpitaux..

Adieu les cons qui en profitent aujourd'hui pour engranger des profits, des dividendes, pour « restructurer » leurs activités, comme l'on dit dans leur monde, avec son cortège funeste de plans de licenciements.

Adieu les cons qui prétendent nous diriger, nous réglementer, nous parquer, nous endoctriner, nous censurer, comme l'écrivait Pierre Joseph Proudhon et j'ajouterais, nous « attester » à 1 km de notre domicile...

Adieu les cons qui frétilent de joie à l'annonce d'un possible vaccin moins pour sauver des vies que pour gonfler leur portefeuille !

La célèbre réplique des « tontons flingueurs », « Les cons, ça ose tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît » reste d'actualité. Et inutile d'espérer qu'il disparaissent d'eux-mêmes...

Il va donc falloir nous organiser, nous rassembler pour les pousser et surtout pour imposer nos revendications et nos jours heureux.

Les camarades de Manitou qui ont bloqué un plan de licenciements, présenté comme inéluctable par la direction, nous montrent la voie : celle de la résistance, celle de la lutte !

FO Ile-et-Vilaine n'acceptera aucune « union sacrée », aucun diagnostic partagé avec le gouvernement et le patronat, aucun confinement des revendications.

Elle se tiendra aux cotés de tous les travailleurs qui se battent pour leurs conditions de vie et de travail.

**"VIVE LA VIE, VIVE LA LUTTE VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 16 novembre 2020

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

L'instrumentalisation du chômage

Le chômage moderne est né avec la révolution industrielle et l'apparition du salariat. Il s'agit, entre autres, d'un moyen de pression du patronat sur la classe ouvrière et l'ensemble du monde du travail.

Chômer vient du latin *cauma*, que l'on peut traduire par "0". Le mot chômage apparaît au XIII^e siècle et chômeur seulement au milieu du XIX^e. La Fontaine, dans sa fable *Les membres et l'estomac*, fait dire aux organes du corps lassés de travailler pour l'estomac : "*Chômons, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre.*" Karl Marx, dans *Le Capital* (1867), va droit au but, estimant que les chômeurs sont "*une armée industrielle de réserve*".

Depuis le début du XX^e siècle, le chômage est officiellement défini par une norme du BIT : "*Est chômeur toute personne de 15 ans et plus qui remplit les critères suivants : être sans travail, c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale, pendant la semaine de référence ; être disponible pour travailler, c'est-à-dire être en mesure d'accepter toute opportunité d'emploi qui se présente dans les quinze jours ; rechercher un emploi.*" Et selon le BIT, le taux de chômage c'est le nombre de chômeurs au sens du Bureau, divisé par la population active. Mais malheureusement cette équation est rarement respectée par les gouvernements.

De l'Antiquité à nos jours

Les Grecs avaient inventé une parade au risque de chômage. Quand il y avait trop de bras dans la cité, ils les envoyaient fonder des colonies sur d'autres rivages. Sous l'Ancien Régime, la pauvreté était plus que courante, entraînant mendicité et vagabondage (les SDF de l'époque). Les rois ont donc créé des « ateliers de charité » ou « maisons du travail » pour les premiers, la prison pour les seconds. La révolution de février 1848 met en place les Ateliers nationaux pour les ouvriers parisiens sans emploi. Il faut attendre 1896 pour voir apparaître en France les premières statistiques sur le chômage.



© Ville de Paris Bibliothèque historique

La crise de 1929 fait exploser le chômage dans le monde (25 % aux États-Unis, 33 % en Allemagne). À la Libération, le plein emploi est une revendication du programme du CNR. De Gaulle, à peine revenu au pouvoir, incite à la création d'un système d'assurance chômage (Assedic, Unédic) et déclare : "Il va être fondé, institué par coopération entre le patronat et les syndicats, un fonds destiné au maintien de l'emploi et assurant aux travailleurs qui tomberaient en chômage un supplément portant l'allocation aux environs du salaire minimum." Le régime d'assurance chômage voit le jour le 31 décembre 1958. Les premières agences de l'ANPE ouvrent le 13 juillet 1967. L'ANPE, en fusionnant avec les Assedic, devient Pôle emploi en 2008. Mais depuis 1993, les gouvernements n'ont cessé de rogner les droits des chômeurs.

Jean-Louis Vives (1492-1540)

Ce philosophe humaniste estime, dans son traité *De subventionem pauperum*, que la charité encourage les pauvres à ne pas chercher de travail et propose une intervention de l'État pour créer des emplois. Il est le premier à avoir eu cette idée.

L'espoir



Sur la noirceur du soleil, sur le sable des marées
Sur le calme du sommeil, sur mon amour retrouvé
Le soleil se lève aussi
Et plus forte est sa chaleur
Plus la vie croît en la vie, plus s'efface la douleur

Pour ces semaines très noires, pour ces belles assassinées
Pour retrouver la mémoire, pour ne jamais oublier
Il faut te lever aussi
Il faut chasser le malheur
Tu sais que parfois la vie a connu d'autres couleurs
Et si l'espoir revenait

Tu n'me croiras jamais
Dans le secret, dans l'amour fou
De toutes tes forces
Vas jusqu'au bout
Et si l'espoir revenait

Sur mes doutes et ma colère, sur les nations déchaînées
Sur ta beauté au réveil, sur mon calme retrouvé
Le soleil se lève aussi
J'attendais cette lumière
Pour me sortir de la nuit, pour oublier cette enfer

Pour voir ce sourire d'enfant,
pour ses cahiers déchirés
Pour enfin que les amants
n'aient plus peur de s'enlacer
Le soleil se lève aussi
Le soleil se lève aussi
Le soleil

Et si l'espoir revenait
Tu n'me croiras jamais
Dans le secret
Dans l'amour fou
De toutes tes forces
Vas jusqu'au bout
Et si l'espoir revenait

Pour la noirceur du soleil sur le sable des marées
Pour ta beauté au réveil, pour mon calme retrouvé
Et si l'espoir revenait
Tu n'me croiras jamais
Dans le secret
Dans l'amour fou
De toutes tes forces
Vas jusqu'au bout
Et si l'espoir revenait

Parole de Bernard Lavilliers
chanté avec Jeanne Cherhal

Bonjour Fabrice

Excellente idée que la reprise de ces "paroles de militants" Si la chanson de Bernard Lavillier prend tout son sens le chant des partisans devrait être aussi celui qui nous anime. En effet tout doucement on nous enchaîne, on enchaîne nos libertés individuelles et collectives. Les corbeaux surveillent nos vies nos faits et gestes. Le seul esprit qui devrait nous animer est celui de la RÉSISTANCE...



**Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme.
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et les larmes.
Montez de la mine, descendez des collines, camarades !
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades.
Ohé, les tueurs à la balle ou au couteau, tuez vite !
Ohé, saboteur, attention à ton fardeau : dynamite...
C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères.
La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère.
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves.
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève...
Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe.
Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir sèchera au grand soleil sur les routes.
Sifflez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...
Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?**

(Le chant des partisans: créé en 1943,
paroles de Maurice Druon et Joseph Kessel, Musique de Anna Marly)

Amicalement
Philippe



Poème « le temps perdu »

Jacques Prévert

« Devant la porte de l'usine
le travailleur soudain s'arrête
le beau temps l'a attiré par la veste
et comme il se retourne
et regarde le soleil
tout rouge tout rond
souriant dans son ciel de plomb
il cligne de l'œil
familièrement
dis donc camarade soleil
tu ne trouves pas
que c'est plutôt con
de donner une journée pareille
à un patron ? »

LES OUBLIÉS - Gauvain Thibaut Sers



Devant le portail vert de son école
primaire
On le reconnaît tout de suite
Toujours la même dégaine avec son pull
en laine
On sait qu'il est instit'
Il pleure la fermeture à la rentrée future
De ses deux dernières classes

Il paraît que le motif c'est le manque d'effectif
Mais on sait bien ce qui se passe

*On est les oubliés
La campagne, les paumés
Les trop loin de Paris
Le cadet de leurs soucis*

À vouloir regrouper les cantons d'à côté en 30 élèves par salle
Cette même philosophie qui transforme le pays en un centre commercial
Ça leur a pas suffi qu'on ait plus d'épicerie
Que les médecins se fassent la malle
Y'a plus personne en ville
Y'a que les banques qui brillent dans la rue principale

*On est les oubliés
La campagne, les paumés
Les trop loin de Paris
Le cadet de leurs soucis*

Qu'il est triste le patelin avec tous ces ronds-points
Qui font tourner les têtes
Qu'il est triste le préau sans les cris des marmots
Les ballons dans les fenêtres
Même la p'tite boulangère se demande ce qu'elle va faire
De ses bon-becs qui collent
Même la voisine d'en face elle a peur, ça l'angoisse
Ce silence dans l'école

*On est les oubliés
La campagne, les paumés
Les trop loin de Paris
Le cadet de leurs soucis*

Quand dans les plus hautes sphères, couloirs du ministère
Les élèves sont des chiffres
Y'a des gens sur le terrain de la craie plein les mains
Qu'on prend pour des sous-fifres
Ceux qui ferment les écoles, les cravatés du col
Sont bien souvent de ceux
Ceux qui ne verront jamais ni de loin ni de près
Un enfant dans les yeux

*On est les oubliés
La campagne, les paumés
Les trop loin de Paris
Le cadet de leurs soucis*

On est troisième couteau
Dernière part du gâteau
La campagne, les paumés
On est les oubliés

Devant le portail vert de son école primaire
Y'a l'instit' du village
Toute sa vie, des gamins
Leur construire un lendemain
Il doit tourner la page

On est les oubliés

BONJOUR À TOUS CHERS CAMARADES! DES NOUVELLES DE JANZÉ....

Tout est plus difficile en ce moment

Le covid est rentré dans la maison de retraite.....

Alors qu'on avait pris toutes les précautions !!! nous professionnels !!!

Ses visites venant avec un masque mis n'importe comment....

qui les enlevaient derrière la porte de leurs parents

soi-disant pour mieux les entendre.....

On est toutes très fatiguées, comme d'habitude on ne compte pas nos heures, l'énergie près de nos résidents....

Notre direction fait ce qu'elle peut, ajoute au compte-gouttes des aides soignantes en plus des infirmières,

Ne rêvons pas ce n'est pas de nouveaux professionnels mais le personnel en place qui revient....

Mais que faire d'autre on a de l'humain entre les mains et pas une boîte de conserve...

Alors oui certes le gouvernement nous a donné du fric mais cela ne changera rien ...

Ces belles-lettres d'encouragement on s'en tape que du Vent de belles paroles.

Nous on veut du personnel.

Bref où va ce monde vers où se diriger....la vraie voie c'est celle de la solidarité, du partage, de la camaraderie, du respect...

Et surtout prenez soin de vous et de vos proches....

Appliquer les bons gestes s'il vous plaît!!!

Le salut fraternel des camarades de l'hôpital de Janzé....

c'était mon petit coup de ras le bol !

Valérie

MARDI 10 NOVEMBRE, journée de grève dans l'Éducation nationale pour dénoncer nos conditions de travail. Nous demandons des moyens supplémentaires pour travailler dans des conditions qui assureraient enfin la sécurité des personnels.

Nous étions 150 grévistes mardi à participer au rassemblement devant la DSDEN à Rennes, rassemblement intersyndical à l'initiative des syndicats départementaux FO 1er et 2nd degrés. A cette intersyndicale s'étaient joints la CGT Educ'action, SUD Education, la CNT et la FSU. 150, c'est sans compter tous les personnels hors de Rennes (ça fait un bon nombre!), eux aussi grévistes et qui n'ont pu rejoindre le centre de Rennes, confinement oblige : Redon, Fougères, Bréal, Crevin, Bain de Bretagne, Vitry, St Malo...

Nous étions nombreux du SNUDI FO 35 et du SNFOLC 35 au rassemblement. Mais aussi de l'interpro, notamment avec nos camarades de l'Action sociale, eux aussi en grève.

Grand grand merci à toutes et tous de votre soutien. L'UD FO 35 est toujours là pour nous soutenir. Petit clin d'œil aux camarades de l'hôpital de Janzé, qui nous ont envoyé durant le rassemblement une photo très sympa de soutien aux enseignants ! Merci à vous !



La grève a été bien suivie dans le département. en Ille-et-Vilaine, 30% des enseignants ont été grévistes dans le second degré, 40% dans le premier degré.

Nous continuerons dans le 35 à porter les revendications : ce qu'il nous faut, ce sont des postes! Des profs! Des AED ! Des AESH ! Des personnels médico-sociaux ! Alors nous pourrions alléger les effectifs des classes en plaçant tous les élèves face à des enseignants. Mais pas d'enseignement hybride (cumul de cours en présentiel et en distanciel).

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle : le ministre a les moyens de recruter. Il doit le faire, pour notre santé à toutes et tous.

Pour l'heure, nous continuerons de nous réunir en AG et en heure d'information syndicale pour continuer la mobilisation qui se met en place depuis le 2 novembre.

**Nous venons d'engager un bras de fer avec le ministre.
Nous ne lâcherons pas !**



Le charabia des ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRES ... Et vive la langue française !

Quel est le sinistre maladroît qui a écrit l'attestation dérogatoire de déplacement fournie sur le site du gouvernement ?

Elle est truffée de fautes et de phrases mal tournées.

Je n'ai rien contre le fait d'avoir à l'imprimer chaque fois que je sors (peu) de chez moi, mais l'idée de me balader avec ce document si mal rédigé froisse (légèrement !) en moi l'amoureux de la langue française...

Concernant le motif :

☒ « Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments », s'il n'y a pas d'article défini devant « consultations », il ne doit pas y en avoir non plus devant « achat ».

Concernant le motif :

☒ « Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant », pourquoi pas « et de leur accompagnant » ? On note aussi que tous les déplacements sont au pluriel, mais pas celui des handicapés qui est au singulier. Pourquoi ?

Certains bouts de phrase ressemblent à du baragouinage :

☒ « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

À strictement parler, cela signifie qu'on n'a le droit de se déplacer que pour faire les deux choses à la fois (« et ») : déférer à une convocation et se rendre dans un service public.

Adieu, visite à La Poste si vous n'en profitez pas pour faire un petit tour au tribunal !!!

Même approximation pour les promenades :

☒ « Déplacements brefs...liés à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile... ».

Je ne veux pas faire mon jésuite, mais cette phrase signifie qu'on n'a pas le droit de se promener sans les personnes qui vivent au même domicile. **Il faut donc embarquer toute sa petite famille, sous peine d'amende !**

Je sais parfaitement que ce n'est pas ce qu'a voulu dire le texte, mais c'est ce qu'il dit. Personne ne l'interprêtera ainsi, sans doute. N'empêche, l'obscurité de la loi ouvre la porte à l'arbitraire. Si j'étais gendarme, je verbaliserais les promeneurs solitaires, rien que pour protester contre cette rédaction défectueuse (et pour garnir les caisses de l'État !).

Le pompon est décroché par la dernière rubrique :

☒ « Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires ».

Chercher les enfants à l'occasion de leurs activités périscolaires ne veut rien dire. « Chercher », d'ailleurs, n'est pas le mot le plus heureux : **Concernant les écoles il est rare qu'elles égarent des mômes !** Surtout, un juriste pointilleux, lisant cette phrase, conclurait qu'on a le droit d'aller récupérer ses enfants le soir à l'école, **mais pas de les y conduire le matin**. En effet, si vous allez les chercher, c'est qu'ils y sont déjà. L'un ne va pas sans l'autre, direz-vous ! Oui, mais ça, le texte ne le prévoit pas. Le décret du 29 octobre, plus rigoureux, parle de déplacements « à destination ou en provenance des établissements ou services d'accueil de mineurs ». Je me demande pourquoi l'attestation n'a pas repris cette phrase au lieu de la remplacer par du charabia mal fichu.

Tout cela n'est pas bien entendu pas dramatique...

Mais enfin, ce n'est pas parce qu'on est en état d'urgence qu'il faut bâcler les textes officiels, surtout celui-là, lu chaque jour par des millions de Français. Le site du ministère de l'Intérieur, où l'attestation est téléchargeable, avertit : le non-respect des restrictions de déplacement entraîne une amende de 135 euros.

Et pour le non-respect de la langue française, elle est de combien ?

Jean-Paul

Assignés à résistance : aucun confinement des revendications !

NOTRE RÉSOLUTION

L'AG de l'UD du 18 septembre réaffirmait : « le rôle essentiel du syndicat dans la défense, en toute indépendance, des intérêts particuliers, matériels et moraux des travailleurs. Contre le virus de la peur, contre la volonté de nous faire taire, elle oppose sa détermination à porter en tous lieux les revendications, à organiser la résistance et la reconquête de tous les droits. »

La CE de l'UD considère que ces lignes restent plus que jamais d'actualité :

l'UD sera aux côtés de tous les travailleurs qui résistent, elle portera le mandat, en toutes circonstances.

Il n'y aura aucun confinement des revendications, aucune union sacrée, aucun diagnostic partagé avec le gouvernement.

Elle apporte son soutien aux salariés de la grande distribution pour faire respecter l'accord concernant les dérogations à l'ouverture des grandes enseignes les dimanches et jours fériés et s'opposer à une nouvelle tentative du MEDEF d'étendre le travail le dimanche ; aux salariés de l'action sociale, aux agents de l'Éducation Nationale en grève le 10 novembre ; à tous les salariés en butte aux pressions des patrons pour les faire travailler plus, baisser leurs salaires, à tous les salariés en lutte contre les plans de licenciements...

La CE de l'UD salue l'annulation du plan de licenciements annoncé pour la rentrée chez Manitou. C'est le fruit de l'action syndicale déterminée de Force Ouvrière.

La CE de l'UD appelle tous les syndicats Force Ouvrière à rester mobilisés, malgré le contexte sanitaire, malgré les difficultés matérielles. Tenir les instances, réunir les salariés, informer, établir les cahiers de revendications, agir, par la grève si nécessaire pour obtenir satisfaction. Maintenir le lien pour maintenir la possibilité de l'action collective, informer l'UD de toutes les initiatives, toutes les victoires, toutes les actions. Donner espoir : la lutte paie. La CE de l'UD appelle les adhérents à se saisir de l'outil « paroles de militant(e)s » et à le diffuser le plus largement possible. Confinés, nous ne sommes pas isolés, les revendications demeurent, les militants continuent de se battre.

Assignés à résistance, ne nous résignons à rien. Continuons d'exiger, notamment :

- L'arrêt des licenciements, et leur interdiction pour les entreprises qui perçoivent des aides publiques,
 - L'augmentation des salaires, une revalorisation significative des pensions de retraite et des minima sociaux,
 - La mise en œuvre de mesures de protection efficaces des travailleurs, notamment par la gratuité des masques et de leur entretien et des tests en milieu de travail. La protection de la vie des travailleurs n'a pas de prix, la responsabilité des employeurs doit être engagée, personne ne doit perdre sa vie à la gagner,
 - L'abandon des réformes mortifères de l'assurance chômage et de la retraite par point,
 - Le maintien et l'augmentation de la prise en charge de la perte d'autonomie et de la dépendance au sein de la Sécurité Sociale, quel que soit l'âge,
 - L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
 - L'arrêt de l'opposition systématique au profit du patronat et du gouvernement des politiques sociales et environnementales,
 - Le respect des libertés démocratiques, dont les libertés syndicales et celles de se rassembler et de manifester.
- Elle exige la fin de l'état d'urgence et de toutes ses contraintes liberticides,
- La défense de la laïcité telle qu'elle est définie par la loi de 1905 au sein de l'Éducation Nationale comme partout ailleurs.

Voté à l'unanimité des 25 participants.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce samedi 14 novembre, la majorité au sénat, par le biais d'un amendement, a tenté de réactiver la funeste réforme des retraites. Celle qui vise à faire travailler toujours plus longtemps les travailleurs et que l'on peut qualifier de "retraite des morts".

Le gouvernement a jugé cette initiative "prématurée" ce qui signifie bien que son objectif est identique même s'il est décalé de quelques mois encore, pour des raisons tactiques.

Il y a donc bien dans ce pays des propagateurs affirmés du virus de la régression sociale.

Face à eux, FO Ile-et-Vilaine propose le seul vaccin qui vaille : la résistance, la mobilisation malgré les pressions liberticides pour qu'enfin cette réforme mortifère soit abandonnée et que le signal soit donné pour reconstruire des jours heureux.



Un résumé sur le plan de licenciements de 63 postes (car c'est bien comme cela que cela s'appelle) annoncé chez Manitou en septembre. Sur fonds de crise sanitaire, les facilités accordées aux entreprises pour se débarrasser d'un personnel devenu subitement encombrant ont été contrariées.

Ce plan ubuesque qui intervenait après 2 années exceptionnelles a été finalement abandonné par la direction sous l'égide de FO et ses représentants qui ont vivement contesté et décrié ce funeste projet incompris de tous les salariés.

Une victoire qui fait du bien au moral en ces temps fossoyeurs du code du travail et qui me fait dire que FO grâce aux 63 licenciements évités a fait en l'occurrence un véritable Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Avec un grand bravo aux camarades FO Manitou Ancenis (site le plus touché) qui ont fait un excellent travail.

Jérôme DS FO Manitou Laillé (35)

SDAS FO :

Mobilisation public privé Santé Action sociale FO

**Grève et rassemblement devant l'ARS 35
Les 2 et 5 Novembre derniers.**

Égalité salariale public privé 183 € pour toutes et tous au secteur social et médico-social, Aide à domicile, Ehpad, Protection Enfance, Personnes handicapées, enfants adultes, Esat, Cmpp Camsp, Santé Privée non lucrative, EFS, Mas, FJT Tremplin...



FO s'implante à l'école technique Odorico à Rennes

FO vient de s'implanter à l'école technique Odorico (liée au centre de formation du stade Rennais) et de gagner les postes de titulaire et de suppléant au CSE lors des élections qui se sont tenues début novembre.

Bravo à Cécile, notre nouvelle déléguée

CHRISTINE NOUS A QUITTÉS

Les camarades du syndicat des Lycées et Collèges (SNFOLC35) ont appris avec douleur le décès de Christine Tessier, à la suite de ce qu'il est convenu d'appeler une longue maladie. Christine était une militante de longue date. Professeur d'une matière malmenée par l'Éducation nationale: la philosophie, elle avait d'abord été non titulaire avant de réussir au concours, dans un contexte où peu de postes étaient proposés. L'État employeur est loin d'être un tendre, et Christine a connu les affectations loin de son domicile, dans d'autres matières que la philosophie.

À Yves, son compagnon, et à Gaëlle, sa fille, l'Union départementale adresse sa profonde sympathie.

Et à Yves, qui cite beaucoup Brassens pour qualifier l'amour qui le lie à Christine, nous adressons ce message en mode "Les copains d'abord".

LU DANS LA PRESSE

« Miser massivement sur l'éducation nationale »



.../... (extrait)

Une manifestation à laquelle était aussi présent Fabrice Lerestif, secrétaire départemental de FO et lui-même prof d'histoire. "Les enseignants et les parents d'élèves présents aujourd'hui disent clairement à M. Blanquer qu'il méprise les personnels et les parents. Il faut miser massivement, aujourd'hui, sur l'éducation nationale comme sur la santé. Ne restons pas dans cette société covid de sens."

Ouest-France le 10/11/2020

Non au travail le dimanche !

Conformément au mandat, la délégation FO (Catherine de FO carrefour et le SG) s'est battue pour défendre pour 2021 l'accord qui présidait jusque là concernant les dérogations à l'ouverture des grandes enseignes les dimanche et jours fériés (6 dérogations annuelles : 3 dimanche et 3 jours fériés) dans Rennes agglo (Rennes et 76 communes). Cet accord "historique" (plus de 20 ans) employeurs - syndicats de salariés, même s'il n'avait plus de portée juridique depuis les mesures Macron, restait tout de même une digue contre la déréglementation et il prévaut jusqu'en 2023 si personne ne vient le casser !

À l'issue de la troisième et ultime séance de discussion mardi 3 novembre, le MEDEF local a voulu passer en force pour obtenir une 7ème dérogation avec un 4^{ème} dimanche, rompant ainsi l'accord. La CFDT et la CFTC qui au début se disaient d'accord avec FO semblaient hésiter... À noter que la CGT était hélas absente de cette réunion par visio ce qui ne nous a pas aidé. J'ai solennellement mis les responsables CFDT et CFTC devant leurs responsabilités. D'autant que leur propre base demande à s'en tenir à l'accord existant. Les salarié(e)s du commerce sont déjà bien assez impactés comme cela par la crise sanitaire actuelle sans en ajouter au profit des grands patrons et actionnaires des grandes enseignes commerciales.

À noter que les élus de Rennes métropole ont fait savoir qu'il serait plus pertinent de s'en tenir à l'accord actuel (6 dérogations) notamment pour protéger les artisans. L'avenir dira si la digue que nous avons contribué à créer et à entretenir tient toujours en 2021 dans le contexte de déréglementation galopante que l'on connaît, mais pour ce qui est de FO, nous aurons pesé au maximum pour qu'il en soit ainsi.

EN DIRECT
DE L'UD



Pays de Rennes. L'ouverture dominicale revient sur la table des commerçants pour 2021

.../... (extrait)

L'accord reste globalement respecté

Malgré tout, les enseignes ont majoritairement continué de le respecter, patronat et syndicats ayant à plusieurs reprises affirmé leur attachement au repos dominical des salariés du commerce.

En septembre 2019, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait lui-même reconnu une certaine légitimité à ces accords locaux, apportant ainsi son soutien implicite aux élus du pays de Rennes.

« À part quelques francs-tireurs, l'accord était globalement suivi », estime Fabrice Lerestif. Mais aujourd'hui, le secrétaire de Force ouvrière en Ille-et-Vilaine redoute qu'il ne vole en éclats. D'habitude, organisations d'employeurs et syndicats s'entendent sur six dates d'ouverture dérogatoire, soit trois jours fériés (pour 2021 les 8, 13 mai et le 11 novembre) et trois dimanches (les deux précédant Noël et un autre en janvier pour les soldes).

« La digue va s'effondrer »

Sauf que cette fois-ci, l'Union du commerce (qui regroupe plutôt les grands centres commerciaux) comme le Carré rennais (250 boutiques du centre-ville) veulent un quatrième dimanche. Pour FO, c'est non ! « Pas question, c'est une nouvelle atteinte envers les salariés du commerce qui ont déjà beaucoup donné pendant le confinement et qui ont droit au respect du repos dominical, surtout dans une période aussi trouble. »

Le responsable syndical redoute un nouveau coup porté au consensus qui existait peu ou prou dans le pays de Rennes. « L'annulation de l'arrêté avait ouvert une brèche, cette fois-ci on laisse passer ce quatrième dimanche, c'est la digue qui s'effondre. »

Ouest-France le 05/11/2020

TRISTE NOUVELLE ...



Patrick Le Claire Référent Handicap FEC nous a quitté.

"Patrick c'était des convictions, de la verve, de la passion, une immense expérience et connaissance dans le domaine dans lequel il agissait mais au-delà d'être référent, il était simplement une référence !"

Patrick c'était tout cela, c'était une GUEULE QUOI !

TCHAO MON CAMARADE !

Une pensée fraternelle pour son épouse et ses proches.

*Philippe
et les camarades du syndicat
des assurances du 35*

PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

La fin d'année approche doucement, si ce n'est déjà fait il va falloir penser à effectuer le paiement du matériel syndical : cartes aux fédérations et timbres 2020 à votre UD préférée !

Avec votre paiement UD n'oubliez pas de nous indiquer le nombre de timbres retournés aux fédés (voire ceux déclarés perdus) afin que les trésoriers puissent effectuer un suivi de ceux-ci. Par ailleurs ces éléments devront être saisis dans e-fo.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

Enfin sur le même thème, l'année 2021 est ouverte sur e-fo. Vous pourrez dès votre paiement 2020 effectué, y commander notamment vos timbres 2021 (pour certaines structures c'est le syndicat national qui passe les commandes).

Nous vous précisons qu'il est possible d'effectuer plusieurs commandes tout au long de l'année, pour coller au plus près de vos besoins et ainsi éviter au maximum les retours et pertes.

BESOIN DE MATÉRIEL SYNDICAL ?

Il n'est pas rare que des camarades des syndicats de l'UD nous demandent si nous pouvons leur commander par exemple des drapeaux, autocollants et banderoles...

Pour y répondre nous envisageons de centraliser vos besoins et commandes pour ce matériel syndical personnalisé FO 35.

• LES DRAPEAUX

existent et il sera simple de passer une nouvelle commande pour un coût inférieur à 10€ / pièce (et moins en fonction du nombre).



[Fabriqué à Rennes]

• Des autocollants

sont régulièrement commandés nous pouvons ajouter vos commandes pour mutualiser les coûts de fabrication et livraison nous pourrions également faire des commandes personnalisées pour vos syndicats si le volume dépasse 500 pièces... (fournisseur qui imprime en France).

[Environ 15€ le paquet de 100]



• DES BANDEROLES



Quelques exemples de prix que nous pouvons obtenir :

Imprimées personnalisées peuvent aussi être réalisées (deux fournisseurs qui impriment en France)



Union Locale
Force Ouvrière
RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR



- bâche « extérieure » de 440g/m², ourlet tout autour et œillets :
 - 2 mètres par 75 cm pour environ 40€,
 - 3 mètres par 75 cm, pour environ 50€.

Elles existent en bâche à fixer aux murs ou stands ou encore au format banderoles de manifestation avec les fourreaux pour y glisser des piquets (non fournis).

- bâche « eco » de 340g/m², avec fourreaux pour piquets et œillets :
 - 2 mètres par 75 cm pour environ 40€
 - 3 mètres par 75 cm pour environ 50€
 - en option ourlet soudé tout autour pour environ + 12€



FO CARREFOUR
TRAVAIL le DIMANCHE ?
Non merci !

RENSEIGNEMENTS ET PRÉ-COMMANDES
(POUR FAIRE UN BILAN DE VOS BESOINS) :
tresorerie.udfo35@orange.fr

BESOIN D'AIDE ?

UN LITIGE À RÉGLER ?

*L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit :
des femmes et des hommes
qui agissent ensemble, en
toute indépendance, pour la
défense des consommateurs
et des locataires.*

- INFORMER
- CONSEILLER
- REPRÉSENTER
LES CONSOMMATEURS
- DÉFENDRE
LES LOCATAIRES

UNE ÉQUIPE POUR
VOUS CONSEILLER
DANS UN ESPRIT
D'INDÉPENDANCE
ET DE SOLIDARITÉ

NOS PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

À L'UNION DÉPARTEMENTALE FO 35

Tél. 02 99 65 36 66
du Lundi au Vendredi
9h00 à 12h00 - 13h00 à 17h00

À L'UNION LOCALE DE SAINT-MALO

Tél. 09 66 96 37 97
Mardi et vendredi 9h à 12h - 14h à 19h



**PFIZER ANNONCE SON VACCIN COVID 19
EFFICACE À 90% ?...
ET S'OFFRE UNE BULLE SPÉCULATIVE
DE 5,5 MILLIONS !!! ...**



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**



nos stages

LE PREMIER STAGE 2021

DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT

**AURA LIEU DU LUNDI 18 AU VENDREDI 22 JANVIER 2021
À L'UD FO ILLE-ET-VILAINE**

*Les délais étant extrêmement courts, les camarades intéressés(es) doivent impérativement contacter l'UD dans les meilleurs délais afin de finaliser leur inscription !
Nombre de places limité à 20 !*

PS : les dates des stages 2021
paraîtront dans l'Interpro35 de Décembre

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000
RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h



GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

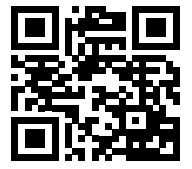
L'AFOC 35

n'assure pas
de permanence
en cette période
difficile.

**CONTACTEZ NOUS
POUR PRENDRE
RDV**

TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

**TIMBRES 2020 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr**